

Le redresse-poteaux



Suite à un avis favorable des villes d'Agde, Bessan, Marseille, Montagnac et Vias, le Sivom a fait l'acquisition d'un redresse-poteaux en octobre 2015.

La répartition du temps d'attribution du matériel est organisée, annuellement, en fonction des jours ouvrés et à quotité égale, au même titre que le coût d'acquisition du matériel.

L'entretien de l'appareil se limite à un remplacement d'huile tous les 3 ans. Cependant, en octobre 2017, il a été indisponible suite à la rupture des soudures de la chaîne d'encrage. Un retour chez le fournisseur a été nécessaire afin de procéder à sa remise en état et en conformité. La facture de la Société Hapie s'est élevée à 650,00 €. Cette somme a été prise, intégralement en charge, par le Sivom.

Les modalités d'utilisation des équipements mutualisés

Le cinémomètre, le sonomètre et le redresse-poteaux sont stockés au siège administratif du Sivom. Lors de chaque passation, un registre est paraphé au départ et au retour. Après avoir été utilisé, le matériel est vérifié lors de la réception.